



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 5985

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur le devenir du Grand Palais à Paris. Ce monument, construit pour l'Exposition Universelle de 1900, dédié à l'art français, est ouvert aux artistes du monde entier. Le Grand Palais a été fermé en 1993 afin d'effectuer des réparations et rénovations. Dès 1994, toutes les activités du Palais ont repris, excepté dans la nef, qui ne peut plus accueillir les salons d'artistes. A ce jour, aucun travail de consolidation n'a été entrepris, l'Etat ne disposant pas de moyens nécessaires à la restauration d'un des joyaux centenaires de notre patrimoine national. Il lui demande si elle a pris des mesures afin de réaliser ces travaux d'entretien et de réouvrir la nef aux artistes dans les meilleurs conditions.

Texte de la réponse

Fermée pour raison de sécurité par décision ministérielle en novembre 1993, la grande nef du Grand Palais s'inscrit dans le plan de rénovation générale de l'édifice, prévu en deux phases. La première étape, préalable à toute opération de réaménagements intérieurs, permettra de rouvrir provisoirement la grande nef au public à l'occasion des manifestations marquant la commémoration du 3e millénaire. Les travaux de consolidation des structures du bâtiment seront en effet terminés pour l'an 2000. Les études architecturales et techniques seront achevées à l'automne 1997 et les travaux commenceront au printemps 1998. Ils dureront deux ans et impliqueront le départ des services de l'université Paris-Sorbonne et de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Des manifestations pourront donc se tenir dans la grande nef restaurée au cours de l'été 2000. La seconde étape sera la rénovation intérieure du bâtiment, qui sera entreprise après les fêtes du troisième millénaire. Le programme de cette deuxième phase n'est pas encore arrêté. En ce qui concerne les salons d'artistes, utilisateurs de la nef du Grand Palais, une solution de relogement a été trouvée au centre de Paris, quai Branly. L'espace Eiffel-Branly assure à tous les salons, grands ou petits, des conditions égales pour tous de confort et de sécurité incomparablement meilleures qu'au Grand Palais. Certes, le coût pour ces associations reste relativement élevé, mais il s'agit d'un forfait garanti, bien inférieur au coût du marché, qui est accordé par la société concessionnaire au prix d'un déficit d'exploitation couvert par une subvention du ministère de la culture et de la communication de 4 millions par an. Jamais, auparavant, les salons d'artistes n'avaient reçu une aide aussi importante des pouvoirs publics. Depuis quatre ans, le ministère de la culture a pu, malgré la fermeture du Grand Palais, assurer le maintien de l'activité des salons d'artistes en attendant le retour dans l'édifice. Lors de la programmation des travaux intérieurs et de la future occupation des lieux, les fédérations de salons d'artistes seront consultées.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5985

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3882

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4350